

LA SAISON. Quelqu'un proposant à Voltaire de faire des commentaires sur Racine, il répondit: il n'y a qu'à mettre partout beau, harmonieux, sublime. De même, en parlant de l'hiver ne pourrait-on pas toujours dire: froid, poudreux, désagréable? en fait, depuis quelques jours il semble redoubler de violence. Les journées du 7, du 8 et du 9 de ce mois ont été remarquables par une violente tempête qui soulevait la neige avec une telle force que les chemins en sont encombrés. Pendant ces trois jours notre Village semblait abandonné, chacun se tenait clos et coi auprès d'un poêle dont la chaleur avait peine à combattre le froid extérieur. Malheur au voyageur imprudent qui s'est hasardé sur la glace par ce temps désastreux! jusqu'à présent, nous n'avons pas appris que personne ait perdu la vie, mais plusieurs habitans des campagnes voisines de Laprairie, ont passé la nuit entière sur la traverse et ont abordé entre St. Lambert et Longueuil à la pointe du jour. — Ces malheureux n'ont dû leur salut qu'à un esp. ce de miracle.

Jusques à quand l'autorité compétente souffrira-t-elle que la vie des citoyens soit ainsi exposée, quand il serait si facile d'éviter le danger, en plaçant des balises à la distance convenable? nous n'en dirons pas d'avantage à ce sujet. Qu'on lise dans la Minerve du 5 de ce mois la lettre Signée UN VOYAGEUR, on y traite cette matière à fond et il est impossible de rien ajouter aux observations judicieuses que cet écrit contient. Nous émettons seulement le vœux le plus ardent pour qu'elles soient prises en considération.

LE PAYSAN RUSSE.

(SUITE ET FIN.)

De son côté le pauvre Alexis n'avait pu vivre si longtemps sous le même toit avec une jeune personne qui possédait toutes les qualités qu'on recherche dans son sexe et qui le traitait avec la plus aimable familiarité, sans que le plus violent amour s'empara de son cœur. Plus il faisait d'efforts pour le vaincre, et plus il sentait qu'il jetait de profondes racines dans son âme. Eliska avait voulu se rendre utile à ses bienfaiteurs, c'était elle qui apprêtait les repas, qui avait soin du linge d'Alexis &c. Quand ce dernier travaillait au jardin, Eliska allait souvent s'asseoir près de lui et charmait son travail par sa douce conversation. — Ensuite quand leur simple repas était préparé, elle allait le chercher et ils rentraient à la maison en se tenant par la main. Tout ce qui mettait le pauvre Alexis au supplice et il était sur le point de prendre le parti désespéré d'abandonner sa maison, pour ne pas se trahir; quand on apprit tout-à-coup que les troupes impériales avaient attaqué et tué en pièces les rebelles. Le féroce Pugatcheff avait été pris, malgré la plus vive résistance et on le menait à Moscou pour lui faire subir la peine due à ses crimes. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour les deux amans. Eliska, qui aurait dû en être transportée de joie, ne put au contraire cacher son chagrin. Cette tristesse, qu'elle manifestait à chaque instant était un écueil contre lequel toute la fermeté d'Alexis devait échouer. Il le sentit et, après avoir mis sa mère dans la confidence; il quitta un matin sa paisible chaumière pour se rendre à une ville voisine où l'Impératrice venait d'arriver. Quand Eliska connut son départ et qu'à force de sollicitations elle eut appris qu'il n'était parti que dans la généreuse intention de demander à l'Impératrice la cassation de son mariage; rien ne peut la retenir, elle voulut absolument suivre ses traces. A toutes les représentations de sa vieille mère d'Alexis, elle répondait: Je suis votre épouse! j'ai reçu sa foi à la face des autels et il est de mon devoir de l'empêcher d'accommoder notre malheur mutuel. A la fin, la bonne mère consentit à l'accompagner. Elles partirent et arrivèrent à la résidence temporaire de l'Impératrice au moment où Alexis présentait sa requête. L'audience était nombreuse, en sorte qu'Eliska et sa compagne se trouvaient à une certaine distance du siège de la souveraine. Mais lorsqu'Alexis, répondant à une question de l'Impératrice, s'exprima en ces termes: "Qui, madame, mon plus vil désir est et doit être de rentrer

dans l'état d'où elle n'est momentanément sortie que pour se soustraire à la mort et au déshonneur." Eliska perçant la foule se précipita aux genoux de l'Impératrice, en disant: ne le croyez pas, Madame, vous voyez devant vous cette infortunée Eliska dont les rebelles ont massacré les parens. J'étais restée seule et l'infamie m'attendait. Alexis m'a sauvée, il m'a protégée, il m'a nourrie, forcé de devenir mon époux, pour sauver mon honneur et ma vie, il m'a toujours considérée comme une sœur bien aimée et jamais on ne me traita avec plus de respect dans le Château de mon père que dans la chaumière d'Alexis. La démarche que je me permets paraîtra peut-être extraordinaire à votre Majesté, mais qu'elle daigne considérer que ce même Alexis est mon époux et que je ne puis trop faire pour un honneur qui a tant fait pour moi. Bien loin donc de vouloir rompre les nœuds qui m'unissent à lui, je supplie votre majesté de leur donner son approbation."

Pendant ce discours Alexis, ému, hors de lui-même, ne pouvait en croire ses sens. Quand Eliska eut fini de parler, il se précipita à ses genoux et dans un discours touchant lui représenta qu'un malheureux Serf n'était pas né pour la fille du Comte d'O-kinski, l'Impératrice, émue jusqu'aux larmes, l'interrompit en lui disant, Alexis, le ciel vous fit noble et en vous accordant des titres de noblesse je ne fais que confirmer le don que vous tenez de la nature. Soyez donc l'époux d'Eliska, jouissez de ses grands biens et souvenez-vous que la reconnaissance que vous avez témoignée à la fille du comte d'O-kinski, a été sa source dans le bon usage qu'il savait en faire. "Puis en se tournant vers sa suite, l'Impératrice ajouta: Je crois messieurs, que si on remontait à la source de tous les titres de noblesse, on en trouverait peu qui aient été la récompense d'une aussi belle action.—Ed.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 23 janvier, 1835.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les nominations suivantes savoir:—

Joseph Benoit et Francis Mount, écrs., pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, dans et pour la Paroisse de St. Charles, sous l'Acte de: Guillaume IV. Chap. 34.

AVIS DIVERS.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêté des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible.

N. D. J. JAUMENNE.

Laprairie 19 Février, 1835.

AVIS.

TOUTES Personnes ayant des Reclamations contre la Succession du Défunt HENRY MILLER sont priées de s'assembler le jeudi le 19 du Courant à deux heures après-midi, à l'Office de Mr. Médard Herbert Notaire.

Et toutes personnes antérieures à la dite Succession sont aussi priées de faire immédiatement leur payment au Curateur Soussigné.

RICHARD WHELLER.

Laprairie 5 Février, 1835.

ATTENTION!!!

AVIS AUX CHASSEURS.

Il sera tiré à la RAFFLE aussitôt que la liste sera remplie, un superbe FUSIL, nouvellement apporté de la Nouvelle Orléans, d'une nouvelle construction n'étant ni à PIÈRES ni à PISTON, sa port e est extraordinaire, tant pour la justesse que pour la longueur.

On joindra au FUSIL les munitions nécessaire pour tirer huit mille coups.

Cette raffle est de vingt-cinq billets à 5s. chaque, payable avant de jeter les DÉS le Propriétaire payera 5s. en boisson, et l'acquéreur 10s. La raffle aura lieu à l'auberge de Charles Giroux en ce Village.

Comme il ne reste que bien peu de Numéro à prendre nous donnerons dans notre prochaine feuille le jour et l'heure fixé pour le TIRAGE.

Laprairie 15 Janvier 1835.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur **UNE TERRE** située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisé en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux États-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant régné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.

Laprairie, 11 décembre.

AVIS.

LE SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de **L'HOTEL CANADIEN** dans ce Village, il espère que les **VOYAGEURS** qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs **LIQUEURS**; il aura toujours prêt, des **METS** aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et **REMISE** dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre,

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des **PIANO-FORTES** à réparer et à accorder, ainsi que des **HORLOGES** ou **PENDULES** à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au **BUREAU** de **L'IMPARTIAL**, ou on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpoena, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les **JEUDI** soir. Le prix de l'abonnement est de **TROIS PIASTRE** par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de continuer.